



*Pierre-Henri Galfard et un de ses fils.*

## Pierre-Henri Galfard (1812 – 1898)

**Maire de LAURAC (1876 - 1881)**

*(Extraits du « Vivre à Laurac » N°33 – 2<sup>ème</sup> Semestre 1992)*

**Pierre-Henri Galfard**, qui succéda en 1876 à Jean-Etienne Reynaud comme maire, était né à Laurac le 18 août 1812, lui aussi d'une vieille famille qui a marqué la commune de son empreinte. Fils de Joseph Galfard et de Rose Montcouquiol, il épousa à Laurac, le 26 janvier 1836, Victoire Meynier (1817-1892) ; ils eurent quatorze enfants. Il mourut le 29 décembre 1898, à l'âge de 86 ans. Son père, Joseph Galfard, fut lui aussi maire de Laurac à deux reprises, de 1837 à 1841 et 1852 à 1870. Né en 1788, mort en 1875, il avait épousé Rose Montcouquiol en 1809. Ils eurent de nombreux enfants dont cinq survécurent. Un autre Galfard, Louis, oncle du précédent, fut maire de Laurac de 1801 à 1808, c'est-à-dire le deuxième maire de la commune, après Antoine Reynouard, ce dernier cependant n'ayant été qu'officier d'état-civil.

Les Galfard constituaient donc une longue lignée dont l'action a marqué la vie de Laurac durant près de trois siècles. L'ancêtre Antoine Galfard, originaire de la région de Digne, s'était installé à Laurac en 1699, appelé par son frère qui était prier-curé de la paroisse Saint-Amant-des-Termes. Il était donc normal qu'une place du village portât ce nom, qui, malheureusement n'existe plus à Laurac depuis la mort de Jeanne Galfard en 1947 (voir plus loin).

Nous ne nous étendrons pas davantage sur cette famille dont Bernard Jallès - qui avec sa sœur Suzanne en sont les descendants, leur grand-mère Marie Jallès étant une Galfard (née en 1881 et morte en 1962) et Pierre-Henri étant leur arrière-arrière grand-oncle - a retracé avec précision l'histoire dans le numéro 27 de ce bulletin municipal. Revenons donc en 1876.

Promulguée le 13 août 1876, une loi municipale stipulait que les maires seraient élus par les conseillers municipaux mais, si nécessaire, après des élections complémentaires dans les communes où les conseils n'auraient pas été complets. Cette élection du maire, suite à un arrêté préfectoral du 20 septembre 1876, eut lieu à Laurac le 8 octobre 1876, en présence des quinze conseillers suivants : Jean-Etienne Reynaud, Jean-François Courbier, Louis Etienne, Amand Prévôt, Pierre-Henri Galfard, Louis Babois, Scipion Matal, Joseph Chevallier, François Thibon, Joseph Boissin, Théodore Mollier, Maurice Champetier, Alexis Besset, Augustin Blachère et Victor Reynouard. Etait absent Sylvestre Chamary décédé trois jours plus tôt, le 5 octobre.

A l'issue de deux tours de scrutin, Pierre-Henri Galfard était élu maire, avec neuf voix contre six à Jean-Etienne Reynaud. Jean-François Courbier avait été élu adjoint dès le premier tour.

Moins de deux ans plus tard, il fallait revoter, et le scrutin des 6 et 13 janvier 1878 amenait l'élection d'un nouveau Conseil municipal de douze membres (au lieu de seize), soit : Pierre-Henri Galfard,

François Thibon fils, Scipion Matal, Jean-François Courbier, Alexis Besset, Louis Babois, Victor Reynouard, Joseph Chevallier, Théodore Mollier, André Blachère fils, Joseph Rabeyron et Augustin Blachère.

Le 21 janvier, dès le premier tour, Pierre-Henri Galfard était réélu maire à l'unanimité des conseillers, Scipion Matal étant élu adjoint par 8 voix sur 12.

(Ces élections donnèrent lieu à un commentaire d'un électeur de la commune, plein d'humour et d'esprit, dans un texte intitulé "Rapport sur les batailles électorales des 6 et 13 janvier 1878". Nous reproduisons en annexe ce texte savoureux).

### **Une situation de détresse.**

La situation de la commune comme de tout le pays à cette époque était considérée comme dramatique, suite aux ravages du phylloxéra sur le vignoble et à la maladie des vers-à-soie, cette fameuse « pébrine » de triste mémoire qui était apparue dès 1849 ; elle devait être vaincue en 1875 grâce à Pasteur, mais la sériciculture mit très longtemps à s'en remettre.

Le 18 mars 1877, le Conseil municipal votait une motion demandant des secours ou des remises d'impôt pour faire face à la situation. L'essentiel de ce texte mérite d'être reproduit :

« L'épidémie désignée sous le nom de phylloxéra ravage depuis quelques années nos vignobles ; déjà une grande partie, qu'on peut évaluer aux trois quarts, a péri complètement, et ce qui reste actuellement de vigne est atteint par le terrible fléau, et il est fort à craindre que dans très peu de temps cette précieuse récolte, qui est une des principales de la commune, ait disparu complètement (...) »

« Vu le manque absolu de la récolte des vers-à-soie qui jadis apportait l'aisance dans la famille et qui aujourd'hui est une cause de ruine pour le cultivateur par suite de l'achat depuis 25 ans de graines malades qui chaque année nous paye par un nouveau désastre,

« Vu l'épidémie de phylloxéra qui est sur le point de faire disparaître notre seconde récolte, c'est-à-dire la vigne, dont les trois quarts du terrain où on la cultivait ne peut produire aucune autre espèce de récolte,

« Vu la décroissance inquiétante de la population travailleuse depuis quelques années, pour la double raison du manque de récolte et du manque de travail (la population en 1872 était de 1 571 habitants ; elle est descendue, au dernier recensement de 1876, à 1 274 habitants),

« Vu la détresse où se trouve le plus grand nombre pour les raisons susmentionnées et par la suite du chômage des ateliers en soie des environs,

« ... Le Conseil sollicite instamment de Monsieur le préfet son bienveillant appui auprès de S. Ex. Monsieur le Ministre de l'Agriculture pour parer à un désastreux événement en nous obtenant secours ou remise d'impôt... ».

Le Conseil municipal devait revenir à plusieurs reprises, en 1878 et 1879 notamment, sur ce grave problème. Ainsi, le 1<sup>er</sup> novembre 1878, il demandait à nouveau des secours vu la « détresse publique » consécutive à un manque de récoltes depuis vingt-cinq ans ! Le 10 août 1879, il demandait encore une remise des impositions pour 1880, vu toujours la détresse (le mot revient souvent) d'une population essentiellement agricole et la « profonde misère » régnant dans le pays.

D'autant plus que, entre temps, un autre fléau s'était abattu sur la région avec les inondations du 21 octobre 1878 qui ravagèrent 60 à 70 communes de l'arrondissement de Largentière. On peut lire, dans le Registre des délibérations du Conseil municipal, en date du 1<sup>er</sup> novembre 1878 :

« De mémoire d'homme il ne s'était vu pareille inondation. Les ruisseaux du Toufache et du Charlot étaient montés à une hauteur de deux mètres de plus qu'en 1827, la plus forte inondation qui avait eu lieu jusqu'à ce jour ; ainsi toutes les digues ou barrages ainsi que les passerelles disparurent, la plus grande partie des murs de soutènement des jardins, prairies ou autres propriétés riveraines furent littéralement emportés, les arbres entraînés par les eaux et en plusieurs endroits les divers cours d'eau avaient changé leur lit dans les propriétés. Les ponts de la Chabrière, de la route et celui de Vacher ne furent pas emportés mais les eaux passaient par dessus à une grande hauteur. La rivière de Blajoux causa aussi d'immenses dégâts. Tous les jardins et prairies furent emportés ou gravement endommagés. Les eaux de cette rivière entraînèrent on ne sait où un rocher immense appelé le rocher du Pic qu'on avait toujours vu au milieu de la rivière et la même inondation apporta au-dessus de la prise d'eau du moulin un autre rocher tout aussi grand d'un poids évalué de 2 800 à 3 000 quintaux.

« Les pertes totales de la commune par suite de cette inondation furent, d'après l'estimation d'une commission spéciale désignée à cet effet, évaluées à cent-quarante-mille francs (140 000 F)

« Largentière eut aussi sa part de désastre. Les parapets des trois ponts de l'intérieur de la ville furent complètement emportés ainsi qu'une partie du parapet de la route neuve. Les eaux débordèrent dans la rue de la ville basse où tous les magasins furent inondés. Sur la route neuve trois façades de maisons furent démolies. Le pont dit de Bourret et celui dit de la Pipe furent complètement emportés."

Cette situation de misère avait entraîné un certain exode de la population abandonnant les propriétés. Laurac, qui comptait 1 916 habitants en 1856, rappelait Pierre-Henri Galfard, n'en comptait plus que 1 000 ou 1 100 en 1878.

Des secours cependant avaient été attribués après les terribles inondations, mais ils étaient très insuffisants, soulignait le Conseil municipal le 10 août 1879.

Nonobstant ces graves problèmes, le Conseil municipal se penchait sur bien d'autres questions touchant à la vie des Lauracois.

### **Voirie, fontaines publiques, écoles...**

La question des **chemins vicinaux**, entre autres, fut une de ses préoccupations permanentes. Elle revient très souvent dans les délibérations tout au long de la période que nous étudions. Ainsi, par exemple, le 19 novembre 1876 était décidé le classement du chemin vicinal de la Croix du Perrier (Prends-Toi-Garde) à Laurac, et le prolongement de ce chemin de l'entrée du village au pont de la route de Largentière construit quelques années plus tôt (1873).

Le 9 novembre 1879 étaient demandées la révision des chemins vicinaux et la réduction de leur largeur, en particulier pour le chemin vicinal n°1 de Sanilhac à Labeaume, via Laurac.

Dans le domaine de la voirie également, une enquête fut effectuée concernant le passage dans la commune du **chemin d'intérêt commun n°12**, autrement dit la route de Largentière à Rosières. Suite à cette enquête, une délibération du Conseil municipal demandait, le 1<sup>er</sup> février 1880, que la largeur de cette voie soit maintenue pour cause d'utilité publique et que cette largeur soit prise sur les maisons démolies ou à démolir, ainsi qu'il avait été décidé en 1872 sous le mandat de J.-E. Reynaud (« Vivre à Laurac » n°31). Cette question devait traîner en longueur plusieurs années, et le Conseil municipal y revint assez souvent, notamment en avril 1888, J.-F. Courbier étant maire.

La question des **fontaines publiques**, qui furent, en étroite coopération avec le Frère Serdieu, la grande réalisation du mandat de Jean-Etienne Reynaud de 1873 à 1875, restait à l'ordre du jour. Le 20 mai 1877, le Conseil municipal était appelé à voter des ressources extraordinaires pour le paiement d'une source acquise par la commune, sous la forme d'une imposition extraordinaire de 800 F, répartis sur deux ans à partir de 1878.

Un peu plus tard, le 12 août 1878, le Conseil municipal était saisi d'une demande de révision de la convention passée entre la commune et l'Etablissement des Frères des Ecoles chrétiennes pour les fontaines publiques (convention en date du 12 juillet 1874, dont le texte a été publié dans "Vivre à Laurac" numéro 31), révision demandée par M. Jacques Breton, alias Frère Serdieu, directeur de l'Etablissement des Frères. Voici le texte ainsi révisé :

« La commune de Laurac (...) et le propriétaire de l'Etablissement privé des Frères des Ecoles chrétiennes (...) s'associent à l'effet d'emmenner les eaux de leur source respective dans la commune aux conditions suivantes :

1. Les dépenses, de quelque nature qu'elles soient, seront supportées pour moitié depuis la source des Frères jusqu'au point où la répartition des eaux sera faite ; il en sera de même des frais d'entretien et de réparation ultérieure sur tout ce parcours.
2. A la condition, l'Etablissement des Frères sera propriétaire du tiers des eaux emmenées aux frais communs jusqu'àudit établissement pour en disposer comme bon leur semblera. »

La question des **écoles** a toujours été aussi une des préoccupations essentielles de la municipalité lauracoise, et encore plus en cette période du début de la III<sup>ème</sup> République qui marqua le vrai démarrage de l'enseignement laïc et obligatoire. Le 18 février 1877, les conseillers municipaux votaient un texte portant création d'une commission de cinq membres, dont le maire et le curé, membres de droit, chargés d'inspecter les écoles communales en ce qui concerne la salubrité, la propreté, la bonne tenue et le progrès des élèves. Le Conseil municipal entendait ainsi seconder les maîtres et maîtresses et stimuler les élèves.

Le 15 février 1880, le Conseil municipal s'étonnait que Laurac fut la seule commune rurale non subventionnée en matière d'école, pour des motifs non précisés. Aussi émettait-il le vœu de pouvoir participer à l'avenir aux fonds de subvention de l'Etat ; il demandait parallèlement que soit nommé un instituteur adjoint. Le problème en fait était lié à une prétendue convention avec l'Etablissement des

Frères mais, le 13 mai 1880, le Conseil revenait sur la question en affirmant qu'à sa connaissance il n'y avait jamais eu de convention avec ledit Etablissement.

Un peu plus tard, le 15 août 1880, une délibération du Conseil municipal demandait que soit établie, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1881, la gratuité absolue dans les deux écoles primaires communales (filles et garçons), les frais afférents à cette mesure devant être couverts par des centimes additionnels (imposition extraordinaire) et par une subvention sollicitée du département ou de l'Etat. Le Conseil obtenait en partie satisfaction avec une lettre du sous-préfet, en date du 23 décembre 1880, informant le maire que, par décision du 17 décembre 1880, le ministre de l'Instruction publique autorisait la commune à établir cette gratuité absolue dans les écoles pendant l'année 1881. C'était d'ailleurs anticiper sur la loi sur la gratuité de l'enseignement qui sera promulguée en juin 1881, soit près de cinquante ans après l'obligation faite aux communes en 1833 de posséder une école.

Du mandat de Pierre-Henri Galfard, on retiendra encore :

- Le vote, le 19 mai 1878, d'un crédit de 15 F pour l'acquisition d'un **buste de la République**, vote à bulletin secret acquis par 9 voix sur 12. C'est aux environs de 1875 que l'acquisition par les mairies d'un buste de Marianne s'était étendue et que ce symbole de la République était devenu objet commercial à des prix variant de 20 à 45 F...
- La **célébration du 14 juillet**. Suite à une loi récemment votée par les députés fixant au 14 juillet la date de la fête nationale, suite aussi au vœu du préfet consécutif à cette loi, le Conseil municipal décidait, le 8 juillet 1880, de fêter le 14 juillet par des illuminations des édifices publics qui seront pavoisés et par des réjouissances publiques. Le maire était autorisé à faire l'acquisition de pièces d'artifice, soit pour la soirée du 14 juillet, soit pour celle du dimanche 18. Ce sera le début de la célébration solennelle de la fête nationale dans la commune. Cette décision provoqua d'ailleurs quelques remous locaux, le 14 juillet étant considéré par certains "conservateurs" comme s'opposant à la Fête-Dieu...
- Le problème du stationnement. Suite à de nombreuses plaintes, le maire de Laurac prenait un arrêté, le 30 août 1880, relatif au stationnement des voitures et stipulant :
  1. Il est fait défense aux habitants de laisser leurs voitures, tombereaux ou charrettes dételés dans les rues, places ou passages publics, sauf le cas d'un déchargement de denrées ou marchandises.
  2. Les voitures chargées qu'on sera obligé, par un cas de force majeure, de laisser la nuit dans les rues devront être éclairées jusqu'au jour.
  3. Les habitants de la commune qui ont des matériaux de construction ou autres déposés sur la voie publique sont tenus de les enlever immédiatement, et l'interdiction de toute espèce de dépôt continuera pour l'avenir...

C'était péremptoire, car Pierre-Henri Galfard estimait de son devoir en tant que maire de veiller sur la sécurité et la tranquillité de ses concitoyens.

Il ne sera pas cependant reconduit dans ses fonctions et si, aux élections de janvier 1881, il fut bien réélu conseiller municipal, c'est Jean-Louis Babois qui lui succéda comme maire.



*Pierre-Henri Galfard entouré de sa famille.  
Au 1<sup>er</sup> rang : Marie, sa fille, et Jeanne, sa petite-fille.  
Au 2<sup>ème</sup> rang: Marius, Théophile, Adeline, Albert, ses enfants.*



**Jeanne Galfard**

De nombreux Lauracois se souviennent de Mlle Jeanne Galfard qui fut la dernière à Laurac à porter le nom de cette famille. Fille de Louis-Maurice Galfard et de Marie-Philippine Vallos, dont elle était l'aînée des quatre enfants, petite-fille de Pierre-Henri Galfard, elle était née à Lavilledieu le 7 mai 1876. Venue à Laurac à l'âge de quelques mois, élevée par ses grands-parents et ses oncles et tantes, elle y demeura jusqu'à sa mort le 16 août 1947. Présidente de la Congrégation de la Sainte Vierge puis de l'Union Jeanne d'Arc, elle avait reçu en 1940, de Mgr Couderc, la médaille d'argent des œuvres diocésaines de Viviers, pour quarante années de dévouement aux œuvres paroissiales. Laurac ne l'a pas oubliée.